



Conseil économique et social

Distr. générale
26 mars 2018
Français
Original : anglais

Session de 2018

27 juillet 2017-26 juillet 2018

Débat consacré aux activités opérationnelles de développement

Compte rendu analytique de la 11^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 28 février 2018, à 10 heures

Président : M. Pecsteen de Buytswerve (Vice-Président) (Belgique)

Sommaire

Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (*suite*)

- a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil (*suite*)
- b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial

Dialogue interactif avec les chefs de secrétariat des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies sur le thème « planification et production de résultats collectifs »

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

18-03164 (F)



Merci de recycler



*En l'absence de M^{me} Chatardova (Tchéquie),
M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique), Vice-Président,
assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 5.

**Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles
du système des Nations Unies au service
de la coopération internationale
pour le développement (suite)**

**a) Suite donnée aux recommandations de politique
générale de l'Assemblée générale et du Conseil
(suite) (A/72/124-E/2018/3, A/72/684-E/2018/7
et A/73/63-E/2018/8)**

1. **M. Liu Zhenmin** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/73/63-E/2018/8), dit que les trois grands accords adoptés en 2015 – le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement – ont imposé de fortes exigences au système pour le développement. Le rapport contient une évaluation factuelle de la façon dont le système des Nations Unies pour le développement s'adapte pour appuyer la mise en œuvre des nouveaux mandats aux niveaux national, régional et mondial. Il a été établi à partir d'enquêtes menées par le Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements des pays de programme, des coordonnateurs résidents, des équipes de gestion des opérations et des sièges des organismes concernés, et à partir de données fournies par le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, le Comité de haut niveau sur la gestion et le Comité de haut niveau sur les programmes.

2. L'alignement par les entités du système des Nations Unies pour le développement de leurs plans et activités, comme demandé dans la résolution sur l'examen quadriennal complet, ne fait que commencer, en partie en raison des nouvelles modalités de planification et de gestion internes. Quatre entités ont franchi une première étape en faisant figurer un chapitre commun dans leurs plans stratégiques pour la période 2018-2021. Les domaines dans lesquels le système pour le développement a apporté sa plus importante contribution pour le moment concernent avant tout les

objectifs du Millénaire pour le développement qui n'ont pas encore été réalisés, à savoir la santé, la sécurité alimentaire, l'élimination de la pauvreté, l'égalité des sexes et l'éducation. À l'avenir, l'Organisation devra renforcer ses capacités dans d'autres domaines. Le système des Nations Unies est parvenu à aider les gouvernements à identifier les personnes les plus défavorisées, mais a eu davantage de difficultés à aider les gouvernements à aider ces personnes, principalement en raison d'un manque de ressources.

3. Si le système pour le développement est efficace dans le renforcement des capacités nationales, les gouvernements estiment qu'il est nécessaire d'adopter une approche plus systématique et coordonnée du renforcement des capacités, mettant davantage à profit les institutions et mécanismes nationaux. Le système doit se défaire des approches sectorielles propres à chaque organisme et renforcer sa propre capacité à fournir des orientations intégrées, en particulier aux pays à revenu intermédiaire, où les coordonnateurs résidents ont souligné qu'il fallait abandonner l'appui direct au profit d'orientations et d'idées innovantes en matière de mobilisation des ressources.

4. Le financement des activités opérationnelles de développement a plus que doublé depuis 2002, atteignant 29,5 milliards de dollars en 2016, en grande partie en raison d'une augmentation importante du financement de l'aide humanitaire. Néanmoins, la qualité du financement se détériore : les ressources de base ne représentent que 24 % du financement total des activités opérationnelles de développement ; les contributions aux modalités souples d'apport de ressources autres que les ressources de base ou aux fonds communs interorganisations n'ont pas augmenté ; et les contributions provenant de fonds thématiques ont diminué. Vingt-sept pays se partagent plus de 70 % des dépenses effectuées au niveau des pays. À l'extrême opposé, les dépenses totales destinées à 79 pays de programme se sont élevées à moins de 50 millions de dollars, soit une moyenne de tout juste 2,7 millions de dollars par entité présente dans chaque pays.

5. Les mécanismes et capacités visant à tirer parti des partenariats nécessaires à la mise en œuvre du Programme 2030 restent à définir. Peu d'entités suivent l'état et les résultats des partenariats, et des politiques et des directives plus efficaces doivent être adoptées pour atténuer les risques d'atteinte éventuels à la réputation de l'Organisation. Le système pour le développement doit pouvoir aider les gouvernements à tirer parti des partenariats en vue de mobiliser des financements, des ressources techniques, des connaissances et des compétences. La coopération Sud-Sud a été intégrée aux plans stratégiques de la

plupart des entités et 84 % des gouvernements indiquent que les équipes de pays appuient les activités de ce type de coopération.

6. La présence du système des Nations Unies doit être adaptée aux besoins particuliers des pays pour maximiser les résultats et gagner en efficacité. Les coordonnateurs résidents ont fait état de déficits de compétences dans plusieurs domaines, y compris l'analyse économique et la réalisation des objectifs de développement durable, et ont mis en relief les capacités et l'autorité limitées des bureaux des coordonnateurs résidents. Nombre de coordonnateurs résidents ont évoqué des synergies susceptibles d'améliorer l'efficacité des ressources humaines, financières et matérielles et ont lancé un appel pour que la programmation conjointe soit renforcée ou même considérée comme l'approche par défaut. Ils ont aussi formulé des propositions visant à améliorer la présence sur le terrain.

7. Environ la moitié des gouvernements des pays de programme ont dit que les commissions régionales les aidaient efficacement à remédier à leurs problèmes régionaux les plus urgents. Néanmoins, les coordonnateurs résidents indiquent retirer des avantages limités de leurs interactions avec les commissions régionales qui, bien souvent, communiquent directement avec les gouvernements. D'autres modèles de programme présentant un bon rapport coût/efficacité devront donc être examinés aux niveaux des pays et des régions pour améliorer la communication entre les équipes de pays des Nations Unies et les commissions régionales.

8. Il convient d'harmoniser les pratiques opérationnelles et d'effectuer la transition vers un service d'appui commun. Le nombre croissant de stratégies relatives aux modalités de fonctionnement est déjà une avancée. Environ 75 % des équipes de pays des Nations Unies considèrent l'existence de règles et règlements différents comme l'obstacle le plus important à l'harmonisation des pratiques opérationnelles. Le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Comité de haut niveau sur la gestion s'emploient à régler cette question.

9. Enfin, il convient de prendre des mesures concernant des aspects fondamentaux de la gestion axée sur les résultats. Les gouvernements conviennent qu'il faut simplifier les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), rationaliser les procédures de programmation et de planification propres à chaque organisme et améliorer le contenu et la portée des rapports qui leur sont présentés. L'évaluation des plans-cadres pourrait être plus

rigoureuse et la réponse de l'administration pourrait être améliorée.

b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial (E/2017/34/Rev.1, E/2018/36 et E/2018/65)

Dialogue interactif avec les chefs de secrétariat des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies sur le thème « planification et production de résultats collectifs »

10. **Le Président** demande comment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) fera en sorte que les difficultés particulières que rencontrent les pays les plus vulnérables continuent de recevoir une attention prioritaire à la suite de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

11. **M. Steiner** [Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)], participant, dit que le PNUD continuera de faire une priorité des besoins et des préoccupations des pays à faible revenu et des pays les moins avancés, en mettant particulièrement l'accent sur l'élimination de la pauvreté et la lutte contre les changements climatiques, comme le démontrent ses initiatives phares. Dans le cadre du plan stratégique du PNUD 2018-2021, plus de 80 % des ressources sont préaffectés aux pays à faible revenu et aux pays les moins avancés. Une bonne partie du Programme 2030 est axée sur l'économie en tant que moyen de remédier à des problèmes tels que l'inégalité et la viabilité. Si la façon d'aborder la question de l'inégalité varie d'une région ou d'une organisation à l'autre, les paramètres économiques fondamentaux restent les mêmes. Dans le cadre des objectifs de développement durable, l'attention du système des Nations Unies pour le développement a été axée sur l'action collective pour répondre aux besoins des pays les plus vulnérables et veiller à ce que nul ne soit laissé de côté.

12. **Le Président** demande comment le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) mettra son plan stratégique en conformité avec le document stratégique proposé à l'échelle du système des Nations Unies (A/72/684-E/2018/7, annexe) et veillera à ce que ses efforts de mise en œuvre du Programme 2030 soient

intégrés aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

13. **M^{me} Fore** [Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)], participante, dit que pour réaliser le Programme 2030, le système des Nations Unies doit collaborer, gagner en efficacité et accélérer l'obtention de résultats en s'appuyant sur l'innovation et les partenariats externes. Dans le Plan stratégique 2018-2021 de l'UNICEF, il est admis que quand la nutrition d'un enfant s'améliore, il en va de même de sa santé et de sa capacité d'apprendre et, finalement, de gagner de l'argent, ce qui contribue à concrétiser les objectifs de développement durable. Il importe de veiller à ce que les dispositifs d'intervention d'urgence en cas de catastrophe humanitaire aient des retombées à long terme en favorisant le développement durable et en rendant les collectivités plus résistantes.

14. La collaboration interinstitutions pourra contribuer à combler les lacunes de mise en œuvre qui persistent. Par exemple, pour concrétiser l'objectif 6 relatif à l'eau propre et à l'assainissement – domaine dans lequel l'UNICEF est très compétent – il convient d'adopter une approche collective, dans le cadre de partenariats tels que l'Assainissement et l'eau pour tous. L'UNICEF, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) collaborent pour mettre en pratique un chapitre commun de leurs plans stratégiques à tous les niveaux, y compris sur le terrain, et à toutes les étapes du cycle de programmation. Il faut que les programmes de pays de chaque entité s'appuient sur des priorités des plans-cadres et sur des priorités nationales dégagées collectivement. Les coordonnateurs résidents devraient veiller à ce que les équipes de pays contribuent aux objectifs de développement durable de manière coordonnée et systématique. Il faut mettre l'accent sur les résultats plutôt que sur la procédure et la coordination.

15. Il importe de trouver de nouveaux moyens d'aider les adolescents, car répondre aux besoins des jeunes contribuera à atteindre les objectifs de développement durable. Sur le terrain, les équipes de pays ont un rôle essentiel à jouer, qui va de l'analyse à la planification en passant par la mise en œuvre et le suivi de programmes en faveur des jeunes. Le système des Nations Unies doit aussi nouer des partenariats externes et créer une vaste coalition de gouvernements, d'entreprises locales et mondiales et d'organisations non gouvernementales afin de définir et d'appliquer des dispositifs d'accélération tels que la connaissance, les données et les solutions innovantes. L'UNICEF collabore déjà avec le secteur privé à des projets tels que

l'apprentissage en ligne à l'intention des communautés isolées. Les entités des Nations Unies doivent continuer de partager des locaux, comme l'UNICEF l'a fait au Libéria ce qui a permis de réaliser des économies conséquentes. L'UNICEF dirige des projets analogues partout dans le monde en vue d'établir des services d'appui communs dans tous les pays d'ici 2022.

16. **Le Président** demande quel impact le Comité directeur mixte chargé de promouvoir la collaboration entre les secteurs de l'humanitaire et du développement pourrait avoir au niveau exécutif du système des Nations Unies.

17. **M. Beasley** [Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM)], participant, prenant la parole par liaison vidéo depuis Rome, dit que le Comité directeur mixte est une instance extrêmement utile pour débattre de la collaboration interinstitutions, en particulier parce qu'une solution qui fonctionne dans un pays ou un contexte donné peut ne pas fonctionner ailleurs. Le processus de réforme est l'occasion pour le système des Nations Unies de devenir plus efficient et plus efficace. Néanmoins, il importe peu d'avoir une structure organique optimale si le personnel des Nations Unies ne l'appuie pas. Si les coordonnateurs résidents abordent leur travail dans un esprit positif et sont déterminés à atteindre les objectifs de développement durable, un long chemin peut être parcouru. En tant que composante logistique du système des Nations Unies, il y a longtemps que le PAM collabore étroitement avec les autres organismes du système.

18. La communauté internationale doit faire plus que simplement nourrir des populations. Elle doit adopter une démarche collective et globale. Une conception parcellaire et cloisonnée sera plus coûteuse à longue échéance et aboutira à des migrations de masse, à des conflits et au chaos. Par exemple, dans la région du Tigray, en Éthiopie, le PAM a efficacement collaboré avec le Fonds international de développement agricole et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour transformer des millions d'hectares de terres auparavant infertiles et promouvoir le développement durable, créant par là des débouchés commerciaux et des emplois tout en éliminant la faim. Toutefois, dans la région de Sumale, dans ce même pays, les aliments et l'eau sont toujours acheminés par camions à plus de trois millions de personnes. Des groupes extrémistes pourraient profiter des crises pour s'installer, ce qui aurait un effet déstabilisateur. La désertification est un autre problème qui contraint les éleveurs à sortir des limites de leurs pâturages traditionnels, augmentant le risque de conflit.

19. La communauté internationale doit aussi se tourner vers le secteur privé, qui a été tenu à l'écart trop longtemps. Le PAM collabore déjà avec ce secteur dans des domaines tels que la numérisation, la biométrie et la technologie de la chaîne de blocs en vue de faire baisser les coûts et d'améliorer l'efficacité.

20. **Le Président** dit que le Secrétaire général, dans son rapport sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 (A/72/684-E/2018/7) a déclaré que les institutions spécialisées, les fonds et les programmes devraient être davantage comptables des mandats et actions arrêtés à l'échelle du système, ainsi que des résultats collectifs. Le Président demande comment l'Organisation internationale du Travail répondra à cette proposition.

21. **M. Ryder** [Directeur général de l'Organisation internationale du Travail (OIT)], participant, prenant la parole par liaison vidéo depuis Genève, dit que l'OIT appuie le programme de réforme du Secrétaire général et a fait sien le Programme 2030 dès le début. Les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 8 sur le travail décent et la croissance économique, accordent une place centrale au programme pour un travail décent de l'OIT, qui, en tant qu'institution, a la possibilité et la responsabilité de contribuer aux mandats arrêtés à l'échelle du système. En 2016, l'OIT a aligné la périodicité de sa planification stratégique sur le cadre de planification du système des Nations Unies afin de contribuer plus efficacement aux mandats arrêtés à l'échelle du système. L'OIT a aussi prévu ses activités relatives aux programmes à l'aune des objectifs.

22. L'OIT prend activement part à diverses alliances établies pour obtenir des résultats dans différents domaines du Programme 2030, y compris la protection sociale, l'emploi des jeunes, le travail forcé, le travail des enfants, la traite des êtres humains et l'égalité salariale entre les hommes et les femmes. En mars 2018, la Vice-Secrétairerie générale s'adressera au Conseil d'administration du BIT au sujet du processus de réforme, ce qui permettra aux parties prenantes du BIT et au personnel de l'Organisation des Nations Unies à Genève d'obtenir un compte rendu direct de la situation à New York. À l'échelon national, l'OIT s'emploie activement à aligner ses programmes par pays de promotion du travail décent sur les plans-cadres. Toutefois, en tant qu'institution spécialisée, l'OIT a un mandat et une structure qui lui sont propres et elle rend des comptes à son organe directeur. Si cette situation n'est pas un obstacle à une plus grande cohésion, il convient de la prendre en considération lorsqu'il est

proposé d'instaurer une responsabilité commune en ce qui concerne les mandats arrêtés à l'échelle du système.

23. **Le Président** demande comment les commissions régionales pourront contribuer à l'élaboration de la feuille de route recommandée par le Secrétaire général au paragraphe 23 b) du document stratégique à l'échelle du système des Nations Unies (A/72/684-E/2018/7, annexe). Il souhaite en outre savoir comment le système des Nations Unies pour le développement pourra empêcher le chevauchement des activités parmi ses diverses entités.

24. **M^{me} Bárcena** (Secrétairerie exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et actuelle coordonnatrice des commissions régionales), participante, dit que les commissions régionales ont été créées au départ comme des instances intergouvernementales chargées de recueillir et d'analyser des données régionales. Elles harmonisent les chiffres fournis par les gouvernements et le secteur privé pour produire des statistiques qui peuvent différer de celles de la Banque mondiale ou du Fonds monétaire international mais qui sont uniformes dans tout le système des Nations Unies. Ces statistiques sont ensuite mises à la disposition des institutions spécialisées et, avant tout, des États Membres.

25. Étant donné que les commissions régionales sont des instances intergouvernementales et non des institutions spécialisées, il importe de noter qu'elles échangent directement avec les États Membres sur la base du multilatéralisme, de la coopération et de l'intégration. Elles ont la double mission d'organiser des réunions sectorielles spécialisées entre les États Membres et les institutions spécialisées dans une région particulière et de recueillir des données auprès des bureaux nationaux de statistiques et des ministères et administrations. À l'occasion de réunions régionales sur le développement durable, elles rassemblent les gouvernements pour évaluer conjointement les avancées de chaque pays dans la réalisation du Programme 2030 et sa capacité de mesurer tous les indicateurs des objectifs de développement durable. Le but est de fournir aux États Membres les renseignements dont ils ont besoin pour renforcer leurs propres capacités.

26. La réforme du Secrétaire général vise à rendre les systèmes autonomes à l'échelon national. La mondialisation a été vecteur de progrès dans certains domaines mais a aussi engendré des inégalités et a concentré la richesse et la technologie entre les mains de rares élus. Vu que nombre des moyens de mise en œuvre visant à remédier aux problèmes économiques sont appliqués à l'échelle internationale ou régionale,

les pays n'ont pas les instruments nationaux voulus pour devenir autonomes. Dans un ordre mondial de plus en plus complexe, les commissions régionales évaluent donc les principales difficultés que rencontrent les États Membres et aident ces derniers à mener leurs négociations, même en dehors du système des Nations Unies. Par exemple, la CEPALC a, il y a peu, étroitement collaboré avec l'Alliance de l'océan Pacifique pour donner davantage de poids à ses États parties dans les négociations commerciales. Le Programme 2030 étant universel, il est bien plus efficace d'instaurer un dialogue par région que de réunir l'ensemble des 129 coordonnateurs résidents et des 193 États Membres.

27. Afin d'éviter le chevauchement des activités, le système des Nations Unies pour le développement devrait créer des structures intergouvernementales multilatérales dans le cadre desquelles les bureaux régionaux des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies interagiraient directement avec les États Membres. De telles structures devraient fonctionner sur le principe de l'analyse par les pairs et rendre compte de la nature multisectorielle des objectifs de développement durable. Elles pourraient aussi être employées pour promouvoir la recherche de politiques à adopter concernant l'économie appliquée et le suivi du Programme 2030 fondé sur les faits, en vue de renforcer les politiques publiques.

28. Les commissions régionales ne peuvent fournir des analyses comparées et une réflexion économique nouvelle qu'à condition d'avoir accès aux réalités sur le terrain. Elles ont réalisé d'importants gains d'efficacité après deux exercices biennaux successifs de coupes et elles ont à présent aligné leurs programmes sur le Programme 2030. M^{me} Bârcena propose de tenir une session extraordinaire dans le cadre du Conseil économique et social pour démontrer les avantages de la collaboration entre les commissions régionales et les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies.

29. **Le Président** demande comment ONU-Femmes intégrera les initiatives stratégiques phares mondiales à son plan stratégique.

30. **M. Glemarec** [Directeur exécutif adjoint de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)], participant, dit que lors de l'élaboration de son plan stratégique, ONU-Femmes a essayé d'anticiper les demandes des États Membres pour que les mesures puissent être immédiatement mises en œuvre. Le Plan stratégique 2018-2021 d'ONU-Femmes est aligné sur le chapitre commun qui est lui-même harmonisé avec le

document stratégique à l'échelle du système des Nations Unies et les initiatives phares mondiales. Le Conseil d'administration d'ONU-Femmes a récemment délibéré sur la question de savoir s'il fallait fixer un objectif concernant la proportion d'initiatives de l'Entité devant être mises en œuvre en tant que projets séparés dans les plans-cadres et en tant qu'initiatives de programme phares. Le Conseil d'administration a finalement décidé de reporter la décision de quelques années mais s'attend à ce qu'à l'avenir la plupart des programmes d'ONU-Femmes soient menés dans le cadre d'initiatives phares.

31. ONU-Femmes appuie pleinement le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et entend tirer parti des forces conjuguées des entités des Nations Unies afin d'accélérer les efforts visant à améliorer l'égalité des sexes et à autonomiser les femmes. De grands progrès ont déjà été enregistrés à cet égard : le nombre de plans-cadres comportant un domaine d'action commun sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes est passé de 47 à 62 % depuis 2010. ONU-Femmes s'emploie à saisir les occasions créées par cette tendance à la hausse en incorporant à son plan stratégique des orientations issues de l'examen quadriennal complet et des rapports du Secrétaire général.

32. Nombre d'initiatives sont passées de la phase de planification à celle de la réalisation. Au niveau mondial, ONU-Femmes met en œuvre l'Initiative Spotlight, projet commun lancé en septembre 2017 par l'ONU et l'Union européenne et consacré à l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles. Au niveau national, toutes les activités d'ONU-Femmes sont déployées dans le cadre de programmes conjoints des Nations Unies sous la direction des coordonnateurs résidents habilités. Le Conseil d'administration est convenu de faire rapport tous les ans sur les progrès accomplis par ONU-Femmes dans la mise en œuvre des initiatives phares et dans son respect du chapitre commun et du document stratégique à l'échelle du système des Nations Unies.

33. **Le Président** demande comment des institutions telles que le FNUAP peuvent contribuer à définir une approche des partenariats à l'échelle du système des Nations Unies.

34. **M. Alakbarov** [Directeur de la Division des programmes du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)], participant, dit que le chapitre commun a permis d'accélérer les efforts de mise en place d'une approche commune du Programme 2030 : actuellement, 60 % des indicateurs du FNUAP sont

adaptés aux indicateurs des objectifs de développement durable et 53 % des indicateurs de résultats et de produits des plans stratégiques du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes sont harmonisés. De surcroît, 85 % des indicateurs prennent actuellement en considération les tâches du Conseil économique et social visant à inciter les pays à s'investir davantage dans les projets et à multiplier les résultats.

35. Le Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 est axé sur trois objectifs porteurs de changement : l'élimination des besoins non satisfaits en matière de planification familiale ; l'élimination des décès maternels évitables ; et l'élimination de toutes les pratiques néfastes pour les femmes et les filles. Toutefois, le Programme 2030 est une promesse commune qui ne peut pas être réalisée sans données exactes et fiables. Au cours des quatre prochaines années, le FNUAP entend collaborer avec la Division de statistique, les commissions régionales et le PNUD à la réalisation, dans plus de 150 pays et territoires, de recensements visant à rendre les acteurs nationaux et régionaux autonomes en leur fournissant des données et des éléments d'appréciation solides.

36. Le FNUAP, qui accorde une grande importance à ses partenariats avec l'ensemble des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, a lancé la feuille de route de la prévention du VIH pour 2020 en collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; en outre, il copréside la Coalition mondiale pour la prévention de l'infection à VIH avec l'UNICEF et participe à l'Initiative Spotlight. Il a récemment établi le document « Demographic Dividend Atlas for Africa », qui contient des données visant à aider les gouvernements à suivre les progrès accomplis. Il a aussi lancé nombre de projets dans la région du Sahel, notamment une récente campagne visant à sensibiliser les jeunes à l'importance de leur santé physique, mentale, sexuelle et procréative.

37. Les partenariats étant impossibles à maintenir sans un financement suffisant et prévisible, la réduction des contributions aux ressources de base des institutions spécialisées des Nations Unies constitue une source majeure de préoccupation. Le FNUAP appuie donc les efforts visant à collaborer avec le secteur privé et les partenaires non traditionnels et se prononce en faveur de la poursuite des discussions sur un pacte de financement. Le Fonds commun visant à faciliter l'application du Programme 2030 par des politiques intégrées, créé récemment, est aussi un bon exemple d'appui intégré aux politiques et aux partenariats dans le système des Nations Unies pour le développement.

38. Le FNUAP, qui est en cours de restructuration et cherche à gagner en efficacité, appuie pleinement la réforme du système pour le développement proposée par le Secrétaire général. Il a fusionné ses services d'appui avec ceux du PNUD dans tous les pays, y compris l'ensemble des services bancaires et administratifs ; dans la plupart des États Membres, son bureau de pays est partagé ; et il a déjà donné son accord pour que le PNUD le représente dans plusieurs pays.

39. **M. Aguirre Vacchieri** (Chili) constate avec satisfaction que, par rapport à la session du Conseil de l'année précédente, les entités des Nations Unies semblent avoir accepté la nécessité de délaissier une approche compartimentée au profit d'une collaboration plus étroite. Il se demande quels peuvent être les avantages et les inconvénients de la proposition du Secrétaire général de créer un conseil d'administration conjoint des fonds, programmes et institutions spécialisées sis à New York. En outre, même s'il reconnaît qu'une approche régionale permet de mieux orienter les ressources et les initiatives, il demande à la Secrétaire exécutive de la CEPALC quelle valeur ajoutée les États Membres et le système des Nations Unies pour le développement pourraient retirer des dispositifs régionaux sur le développement durable.

40. **M^{me} Nguyen Phuong Nga** (Viet Nam) demande à quels obstacles les fonds, programmes et institutions spécialisées sis à New York se sont heurtés dans l'application des nouvelles méthodes de travail, en particulier le partage des bureaux et la réorganisation des travaux par groupes thématiques. Il serait aussi utile de savoir comment améliorer au mieux la cohésion, les gains d'efficacité et l'efficience des équipes de pays des Nations Unies au vu des réductions importantes des ressources de base.

41. **M^{me} Zahir** (Observatrice des Maldives), prenant la parole au nom de l'Alliance des petits États insulaires, demande dans quelle mesure les plans stratégiques des entités des Nations Unies intègrent le mandat énoncé au paragraphe 10 de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale concernant l'aide aux pays en développement et vulnérables. Elle se dit aussi préoccupée par le fait que la proposition du Secrétaire général d'alléger la présence des Nations Unies à l'échelle nationale puisse, à longue échéance, avoir des retombées négatives sur les plus petites entités qui jouent régulièrement le rôle d'organismes non résidents.

42. **M^{me} Fladby** (Norvège) demande ce que chaque fonds, programmes et institutions spécialisées peut faire pour simplifier ses procédures relatives aux programmes de pays et s'il serait concevable que les programmes de pays soient totalement supprimés. Elle

souhaite aussi savoir si des mesures ont été prises pour accorder davantage de compétences aux coordonnateurs résidents, comme le pouvoir nécessaire pour approuver les programmes de travail annuels des entités des Nations Unies.

43. Étant donné l'insuffisance de l'investissement dans l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme mis en avant par le Secrétaire général dans son rapport (A/72/684-E/2018/7), M^{me} Fladby se demande s'il est prévu d'adopter des systèmes de repères des activités favorables à l'égalité des sexes communs à l'ensemble du système des Nations Unies. Le renforcement des liens entre les résultats et les ressources contribuerait à illustrer les progrès accomplis au profit des femmes.

44. M^{me} Fladby encourage le système des Nations Unies à faire en sorte que les entités du système des Nations Unies pour le développement mènent leurs activités selon le principe de la reconnaissance par chacune d'elles des meilleures pratiques. Ce principe est particulièrement important dans le cas des programmes conjoints, qui impliquent en général des coûts de transaction élevés.

45. **M. Chang** (États-Unis d'Amérique) interroge les participants sur leur expérience de la collaboration avec des organismes apparentés et sur ce qu'ils souhaiteraient changer ou améliorer dans ces relations. Il serait en outre intéressant de savoir quelles améliorations pourraient être apportées au document stratégique à l'échelle du système en vue d'aider les entités des Nations Unies à collaborer plus efficacement.

46. **M. Elkhishin** (Observateur de l'Égypte), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et la Chine, dit que l'examen quadriennal complet permet de définir le but des orientations stratégiques à l'échelle du système des Nations Unies et les modalités opérationnelles de la coopération pour le développement. La réforme du système des Nations Unies pour le développement devrait viser à encourager l'appui, à l'échelle du système, aux priorités et besoins nationaux des pays en développement. Dans le même ordre d'idée, les équipes de pays des Nations Unies et les entités du système des Nations Unies pour le développement devraient accorder leurs travaux et leurs plans stratégiques avec les stratégies nationales de développement des pays en développement.

47. Le chevauchement important du rapport du Secrétaire général sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement (A/72/684-E/2018/7) et du document stratégique à l'échelle du système des Nations Unies (A/72/684-E/2018/7, annexe) peut donner lieu à des

doubles emplois et à une confusion inutiles. Le Groupe souhaite faire savoir qu'il préfère se concentrer sur le rapport du Secrétaire général.

48. La résolution 71/243 de l'Assemblée générale est une résolution axée sur le développement dont le but est la réalisation de l'objectif global d'élimination de la pauvreté. Dans ce cadre, l'approche multisectorielle proposée dans le document stratégique à l'échelle du système des Nations Unies dépasse le mandat de l'examen quadriennal complet et risque d'amener le système des Nations Unies pour le développement à s'éloigner du développement. Conformément au paragraphe 24 de la résolution citée ci-dessus, les liens entre les activités de développement, d'aide humanitaire et de consolidation de la paix devraient se limiter à l'amélioration de la coordination entre ces trois domaines au niveau national dans le contexte particulier des pays aux prises avec une urgence humanitaire et de ceux en conflit ou sortant d'un conflit.

49. Enfin, la proposition de considérer le document stratégique à l'échelle du système des Nations Unies comme un « document évolutif » dépasse aussi le mandat prévu dans la résolution 71/243 de l'Assemblée générale.

50. **M. Momeni** (Observateur de la République islamique d'Iran) dit que le système des Nations Unies pour le développement dispose de solides capacités pour aider les États Membres à résoudre leurs problèmes communs. Néanmoins, il manque à ce système un référent chargé du renforcement des capacités qui permettrait de faire la différence entre les besoins de renforcement des capacités des pays en développement et des pays développés. M. Momeni demande ce que les commissions régionales espèrent retirer du processus de réforme et ce que le système des Nations Unies peut faire pour mieux les équiper face aux difficultés et crises régionales.

51. **M^{me} Steiger** (Observatrice de la Suisse) dit que sa délégation apprécierait que l'approche axée sur les résultats retenue dans le chapitre commun soit définie plus en détail. Pour savoir quelles conséquences particulières le chapitre commun aurait sur les modalités de collaboration des institutions, il serait utile que les contributions du chapitre commun soient énumérées plus précisément dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources. En outre, la délégation de M^{me} Steiger accueillerait avec satisfaction des exemples concrets de difficultés rencontrées dans le cadre de la réalisation des objectifs recensés dans le chapitre commun. M^{me} Steiger se demande si la création d'une structure destinée aux quatre organisations mettant en œuvre le chapitre commun vise à répartir les

activités plus efficacement et donc à faire en sorte que les entités entrent moins en concurrence.

52. **M^{me} Andreyeva** (Royaume-Uni) dit que sa délégation souhaite savoir comment les fonds, programmes et institutions spécialisées continuent d'œuvrer collectivement en faveur de l'innovation, qui est l'un des facteurs essentiels de l'approche axée sur les résultats du processus de réforme. Elle voudrait aussi savoir à quels domaines sera accordée la priorité au niveau régional pour réduire le chevauchement des activités. Elle demande comment l'OIT donne effet aux propositions du Secrétaire général concernant les fonctions administratives et services internes communs.

53. **M^{me} Banos** (El Salvador) dit que sa délégation apprécie la façon dont l'OIT mesure les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable placés sous sa responsabilité. Elle se demande si d'autres entités ont mis en place, ou prévoient de mettre en place, des stratégies analogues pour mesurer les résultats et elle souhaiterait obtenir des détails sur l'action menée par les commissions régionales pour harmoniser la mesure des indicateurs.

54. **M^{me} Lagrange** (France), félicitant le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes d'avoir adopté des plans ambitieux dans le cadre du chapitre commun, demande comment ces entités prévoient de collaborer pour réaliser les objectifs du document stratégique ; elle demande en outre comment les fonds, programmes et institutions spécialisées feront pour améliorer la couverture des objectifs de développement durable et éviter les doubles emplois tout en laissant la possibilité aux partenaires extérieurs au système des Nations Unies de contribuer à l'avancement du Programme 2030 ; elle demande par ailleurs comment les fonds et programmes sis à New York participeront au Comité directeur mixte chargé de promouvoir la collaboration entre les secteurs de l'humanitaire et du développement ; enfin, elle demande aux participants quels sont, selon eux, les avantages des commissions régionales et des groupes de développement régionaux.

55. **M. Rahman** (Observateur du Bangladesh), prenant la parole au nom du Groupe des pays les moins avancés, dit que si dans son rapport (A/72/684-E/2018/7) le Secrétaire général fait mention de lacunes dans le cadre des activités relatives aux objectifs de développement durable, le document stratégique à l'échelle du système contient peu d'indications sur la façon de les combler. Il demande aux participants quelles mesures peuvent être prises pour remédier à ces lacunes.

56. Le Bangladesh et d'autres pays parmi les moins avancés sont préoccupés par les tentatives récentes de

redéfinir le statut des pays ayant des besoins particuliers. Il importera de faire concorder le document stratégique avec le mandat découlant de l'examen quadriennal complet à cet égard.

57. Même si les commissions régionales bénéficient largement aux États Membres, leurs approches peuvent parfois être excessivement traditionnelles. M. Rahman demande si les commissions ont envisagé d'actualiser leurs méthodes de façon à offrir aux États Membres des solutions plus innovantes aux problèmes qu'ils rencontrent.

58. **M. Engels** (Observateur des Pays-Bas) demande aux représentants du PNUD et de l'UNICEF quelles améliorations peuvent être apportées au document stratégique à l'échelle du système pour stimuler la coopération interinstitutions à l'appui de résultats concrets au niveau national.

59. **M^{me} Luna** (Observatrice de la République dominicaine) demande de quelle façon la CEPALC collabore avec les États Membres pour les aider à réaliser le Programme 2030.

60. **M^{me} Mendoza Elguea** (Mexique) dit que les commissions régionales jouent un rôle fondamental dans la promotion de la mise en œuvre du Programme 2030. Elle demande davantage de précisions sur les travaux accomplis au niveau régional par les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, et en particulier par la CEPALC.

61. **M. Higuchi** (Japon) demande aux participants quel est le délai prévu pour la fusion des services d'appui des équipes de pays des Nations Unies et s'il est probable que des obstacles entravent le processus.

62. **M^{me} Werdermann** (Allemagne) dit que plusieurs préoccupations relatives aux lacunes et au chevauchement des activités ne trouvent pas de réponse dans le document stratégique à l'échelle du système. Elle demande davantage de précisions sur le processus de suivi et le calendrier d'actualisation du document.

63. **M^{me} Leyva Regueira** (Observatrice de Cuba) dit que le document stratégique à l'échelle du système ne devrait pas réinterpréter le mandat émanant de l'examen quadriennal complet ni en être la copie. Il devrait plutôt être employé pour : repérer les lacunes thématiques en ce qui concerne les capacités au sein du système pour le développement et trouver des moyens de les combler ; renforcer les fonctions du système pour le développement afin de répondre aux besoins de plus en plus divers des pays au moyen d'une approche globale, souple et inclusive ; et examiner et reproduire les atouts des fonctions et activités du système des Nations Unies pour le développement.

64. Une méthode essentielle pour reproduire les initiatives concluantes est l'échange de données d'expérience. Au vu de l'appui exceptionnel que Cuba a reçu du système des Nations Unies pour le développement et des commissions régionales pendant la récente saison cyclonique, M^{me} Leyva Regueira demande à la Secrétaire exécutive de la CEPALC comment les données d'expérience des commissions régionales pourraient s'inscrire dans la version finale du document stratégique à l'échelle du système.

65. M^{me} **Pindera** (Canada), soulignant l'importance de renforcer les capacités de suivi et d'évaluation sur le terrain, demande l'avis des participants sur la proposition du Secrétaire général de mettre en place un groupe d'évaluation indépendant à l'échelle du système. Il serait particulièrement intéressant d'avoir connaissance de cas dans lesquels les activités de suivi et d'évaluation des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies sont interdépendantes.

66. Même si le triple axe action humanitaire, développement et consolidation de la paix renforce l'action menée par les entités des Nations Unies pour prévenir les crises et les conflits, il peut parfois générer de nouvelles difficultés. M^{me} Pindera demande des renseignements complémentaires sur les obstacles rencontrés lors de la mise en œuvre simultanée de plans stratégiques dans les trois domaines susmentionnés.

67. M^{me} **Mafole** (Afrique du Sud) dit que, dans le cadre des propositions du Secrétaire général, certains États Membres seront reclassés dans une catégorie d'États à revenu plus élevé et moins de ressources seront donc allouées aux activités opérationnelles du système des Nations Unies menées dans les pays en question. Elle demande s'il est possible d'organiser des consultations à l'intention des États Membres concernés et si des mesures seront prises pour aider ceux-ci à s'adapter à la chute brutale des ressources. De la même manière, elle demande si le PNUD prévoit de faire en sorte que les pays en développement qui ne sont pas classés dans la catégorie des pays vulnérables continueront d'être appuyés selon que de besoin. Enfin, elle demande davantage de renseignements sur le rôle de la Commission économique pour l'Afrique dans le processus de réforme.

68. M. **Alessawi** (Iraq) dit que le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement nécessite une approche intégrée. Sa délégation est préoccupée par les conséquences financières de certaines des initiatives proposées, telles que la séparation de la fonction de coordonnateur résident et de celle de représentant résident du PNUD. Tout nouveau projet de réorganisation du système des

Nations Unies pour le développement devrait renforcer le rôle que jouent les commissions régionales dans l'appui aux activités de développement à l'échelle régionale.

69. S'agissant du développement durable, chaque pays a des besoins particuliers auxquels il est possible de répondre dans le cadre d'une coopération active avec les équipes de pays des Nations Unies. Il existe en outre plusieurs questions de développement transnationales, telles que les changements climatiques, l'eau, la migration et le commerce, qui ne peuvent être réglées correctement dans un cadre strictement national. La mise au point de solutions probantes à ces problèmes dépend de la coopération entre les États de la région dans le cadre des commissions régionales. Le processus de repositionnement devrait tenir compte de l'importance de ces questions et du rôle que jouent les commissions régionales dans leur traitement, en particulier la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

70. La délégation iraquienne appuie la proposition prévoyant que les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement et les mécanismes de coordination régionaux tiennent des réunions conjointes ou consécutives et que les programmes des équipes de pays alimentent ceux des mécanismes et inversement ; que ces entités soient administrées par un secrétariat commun ; et que la participation du Département des affaires économiques et sociales aux mécanismes de coordination régionale soit renforcée. Toutefois, la délégation s'interroge au sujet du secrétariat commun, notamment sur ses méthodes de travail et sur ses besoins en ressources supplémentaires. Par ailleurs, M. Alessawi demande pourquoi les structures existant au sein des commissions économiques et sociales régionales ne peuvent pas être mobilisées pour appuyer le secrétariat commun.

71. M^{me} **Crabtree** (Turquie) demande quelles conséquences la réforme du système des Nations Unies pour le développement aura pour les bureaux régionaux des organismes des Nations Unies à moyenne et longue échéance.

72. M. **Steiner** [Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)] dit que le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes collaborent pour transposer le chapitre commun en directives opérationnelles et examinent des possibilités de planification, de contrôle, de communication et de mobilisation des ressources concertés. Les domaines recensés dans le chapitre commun dans lesquels la collaboration peut être bénéfique sont assortis d'indicateurs et de cibles. Le PNUD et d'autres entités

ont participé à l'élaboration du document stratégique à l'échelle du système en vue d'obtenir des résultats communs. Le fait que chaque fonds, programme et institution spécialisée ait un mandat distinct ne signifie pas que chacun doit fonctionner de manière cloisonnée sur le terrain ; de fait, il est pour ainsi dire impossible de procéder de la sorte.

73. Le système des Nations Unies établit des plans d'aide humanitaire presque identiques année après année et a même dû inventer le terme « crise durable » pour décrire la situation dans certains domaines, ce qui devrait donner matière à réflexion à l'Organisation et aux États Membres. Lorsque des missions sont retirées, les effectifs diminuent énormément presque du jour au lendemain, ce qui compromet les acquis obtenus dans les pays touchés.

74. Les fonds, programmes et institutions spécialisées ont lancé des dizaines de missions de stratégie de simplification, d'accélération et de soutien aux politiques. L'Administrateur accueille avec satisfaction la création du Fonds commun visant à faciliter l'application du Programme 2030 par des politiques intégrées et le lancement de l'Initiative Spotlight, qu'il considère comme des mesures positives.

75. Les services d'appui offrent beaucoup de possibilités de gains d'efficacité. Le PNUD établit déjà les états de paie de quelques 17 000 fonctionnaires. Néanmoins, le marché des services administratifs n'étant pas compétitif, les possibilités d'économies d'échelle sont limitées.

76. **M. Ryder** [Directeur général de l'Organisation internationale du Travail (OIT)] dit que le partage des locaux et des services d'appui se traduira par un gain d'efficacité. Toutefois, il convient d'harmoniser les procédures d'exécution des états de paie et de passation des marchés et les politiques de ressources humaines de chaque entité.

77. En réponse à la question de savoir s'il faut donner aux coordonnateurs résidents le pouvoir d'approuver les programmes de travail, M. Ryder dit que si l'OIT supprime tout rapport de subordination avec les fonctionnaires sur le terrain, elle ne sera plus comptable de ses programmes de la même façon. Elle doit examiner soigneusement les arrangements sur le terrain pour veiller à promouvoir une plus grande cohésion sans s'affranchir de ses responsabilités.

78. Les évaluations à l'échelle du système peuvent être précieuses mais doivent compléter, plutôt que reproduire, les types d'évaluations déjà menées par les entités des Nations Unies. L'OIT a considérablement investi dans les mécanismes d'évaluation et de

supervision ces dernières années, ce qui a fortement amélioré la qualité de son travail. Le système des Nations Unies collabore plus efficacement et parvient ainsi à obtenir des résultats collectifs. Les partenariats permettent aux entités d'examiner des questions communes depuis différents points de vue institutionnels et de donner de la valeur ajoutée ; cependant, les entités ne peuvent pas outrepasser leur propre mandat.

79. Concernant l'innovation, l'OIT procède à un important examen de ses procédures en vue de réduire le coût des procédures internes. Toute disposition que les fonds, programmes et institutions spécialisées peuvent prendre pour simplifier les démarches administratives, alléger la charge bureaucratique et réduire les coûts de transaction bénéficieront à tous.

80. **M^{me} Fore** [Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)] dit que la cohabitation d'entités des Nations Unies peut être extrêmement bénéfique, même si elle ne constitue pas toujours la meilleure solution. C'est aux États Membres qu'il revient de décider de la création d'un conseil d'administration conjoint.

81. Les fonds, programmes et institutions spécialisées peuvent faire davantage pour simplifier la planification. Ils doivent conjointement mener des analyses des risques et de la situation des pays, évaluer les besoins, procéder à un suivi en temps réel et établir des rapports. Ils doivent aussi collaborer dans des domaines tels que les ressources humaines et les technologies de l'information et des communications. Ils doivent se concentrer sur les résultats et non pas sur les procédures. M^{me} Fore attend du Groupe des Nations Unies pour le développement qu'il trouve des solutions concrètes, y compris sur la question de l'égalité des sexes.

82. Dans le chapitre commun, six domaines dans lesquels la collaboration peut être bénéfique sont recensés. En 2018 le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes devraient choisir un ou deux de ces domaines et obtenir quelques résultats concrets. Ils devraient aussi collaborer au-delà du chapitre commun.

83. L'UNICEF a déjà dégagé deux thèmes communs dans le cadre du document stratégique à l'échelle du système : les changements climatiques et les données.

84. La majeure partie des ressources de l'UNICEF sont allouées aux pays vulnérables, mais étant donné que nombre de ces pays ne disposent toujours pas de ressources suffisantes, il convient de collaborer avec d'autres partenaires. L'allocation des ressources dépend non seulement du revenu des États mais aussi des

données relatives aux enfants, ce qui garantit que les besoins de chaque pays sont pris en considération.

85. La coopération interorganisations est optimale quand les entités trouvent un équilibre entre leurs forces et leurs faiblesses respectives. Par exemple, une entité dotée d'un capital intellectuel fort mais dont aucun fonctionnaire n'est déployé dans le pays peut collaborer efficacement avec une entité très présente sur le terrain.

86. Un certain nombre de programmes ont été mis au point dans le cadre de l'axe action humanitaire, développement et consolidation de la paix. Au Soudan du Sud, par exemple, afin d'aider les mères d'enfants souffrant de malnutrition à subvenir à leurs propres besoins, des graines et des outils leur ont été distribués en plus d'une aide alimentaire.

87. **M. Glemarec** [Directeur exécutif adjoint de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)] dit que le système des Nations Unies est plus que jamais avide de collaborer dans le domaine de l'innovation. ONU-Femmes a largement tiré profit de la compétence d'autres entités des Nations Unies. Elle a par exemple collaboré avec le PAM pour mettre au point des systèmes visant à permettre aux femmes réfugiées de réaliser des transferts en espèces et pour garantir l'accès des exploitantes agricoles aux marchés. ONU-Femmes ne compte aucun expert de la technologie de la chaîne de blocs parmi les membres de son personnel, mais elle peut utiliser une telle technologie en faisant jouer la coopération avec d'autres entités des Nations Unies.

88. Le chapitre commun sera mis en œuvre dans le cadre de programmes thématiques mondiaux, tels que l'Initiative Spotlight, et de programmes régionaux, tels que la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Le principal obstacle à la concrétisation du chapitre commun est le financement. L'Initiative Spotlight a pu être mise sur pied grâce à une contribution de 500 millions d'euros de l'Union européenne. Il reste à savoir si le système des Nations Unies sera en mesure de réagir aussi rapidement sur des questions telles que la santé maternelle et néonatale.

89. Il faut veiller à ce que les entités soient incitées à collaborer. À l'heure actuelle, le système fonctionne sur le principe du jeu à somme nulle, selon lequel le fait qu'une entité reçoive des fonds signifie qu'une autre n'en reçoit pas. ONU-Femmes s'attache à restructurer ses procédures. Elle s'emploie par exemple à relier ses systèmes à la base de données centrale de l'Organisation, ce qui signifie que les informations saisies par le personnel de l'UNICEF seront immédiatement visibles par toutes les autres entités.

90. Concernant la question du partage des locaux, M. Glemarec s'est rendu en octobre 2017 aux Îles Salomon, où ONU-Femmes administre un projet qui change vraiment la donne. ONU-Femmes ne pourrait pas être présente aux Îles Salomon sans le bureau conjoint géré par le PNUD.

91. **M. Alakbarov** [Directeur de la Division des programmes du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)], dit que le FNUAP n'est étroitement associé à aucun mécanisme particulier de gouvernance et de responsabilisation. Toutefois, les mécanismes en place actuellement ont été mis au point sur des décennies en vue de relier les budgets et les résultats, garantissant ainsi la maîtrise de la situation par les pays et établissant une piste de vérification claire à l'intention des donateurs. Ils peuvent être simplifiés, mais cela ne doit pas entraver les efforts déployés par le FNUAP pour atteindre ses trois objectifs porteurs de changement.

92. À Istanbul, le FNUAP partage son bureau avec le PNUD. Le bureau collabore avec l'UNICEF et ONU-Femmes pour apporter une assistance technique et donner des orientations dans la région. Il collabore en outre avec la Commission économique pour l'Europe en matière d'élaboration de politiques et d'analyse. Le FNUAP a récemment changé son modèle de fonctionnement et a adapté sa présence dans les pays pour faire en sorte que les bureaux de pays soient plus grands là où les besoins sont les plus importants. Le modèle de fonctionnement révisé s'inscrit tout à fait dans la continuité de la réforme du Secrétaire général.

93. **M^{me} Bárcena** (Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et actuelle coordonnatrice des commissions régionales) dit que les réunions régionales sur le développement durable sont l'occasion pour les États Membres d'être informés des méthodologies communes d'incorporation des objectifs de développement durable dans les plans nationaux. Les coordonnateurs résidents et les représentants du secteur privé prennent aussi part à ces réunions qui constituent une opportunité de taille d'apprendre de ses pairs.

94. Les petits États insulaires en développement se heurtent à deux grandes difficultés : ils sont mal reliés au reste du monde et ils sont vulnérables aux catastrophes naturelles. Dans les Caraïbes, la CEPALC étudie la possibilité d'une initiative d'échange de dettes, selon laquelle une petite partie de la dette de la région serait convertie pour créer un fonds de résistance. La CEPALC et le PNUD doivent collaborer pour établir une seule méthode d'intervention face aux cyclones. La CEPALC est compétente en matière d'évaluation des

préjudices économiques et sociaux causés par un cyclone, alors que le PNUD concentre ses travaux sur l'évaluation des besoins après une catastrophe.

95. La CEPALC s'emploie à lutter contre la fraude fiscale. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la fraude fiscale représente environ 6 % du produit intérieur brut de la région ; ces fonds doivent être alloués à la réalisation des objectifs de développement durable.

96. La CEPALC travaille aussi beaucoup au niveau sous-régional. En Amérique centrale, par exemple, elle œuvre activement dans des domaines tels que l'électrification et les changements climatiques. M^{me} Bárcena rappelle que la CEPALC est à l'origine de la création du Marché commun centraméricain. Il faut s'interroger sur la façon dont les bureaux sous-régionaux pourraient améliorer leur collaboration.

97. Si les commissions régionales font partie du système des Nations Unies pour le développement, elles font aussi partie du Secrétariat. De ce fait, elles s'emploient déjà à mettre en œuvre le dispositif de prestation de services centralisée. M^{me} Bárcena demande qu'un rôle plus important soit donné aux commissions régionales.

La séance est levée à 13 heures.